

COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 12 mars 2018 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 02 mars 2018 – Nombre de membres 45 – Présents 29

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE sur Sarthe et adjointe,
ANIS Didier, ATANI Béatrice, CHERRE Christelle, CLÉMOT Dany, HERVÉ Jean-Pierre, DUSACRE Luc, LEDERNET Christian, BÉRON Michel, DE MIEULLE Roger, adjoints,
ANIS Odile, BROSSIER Sandrine, CLERGEAUD Jean-François, COUNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, JUBEAU Jean-Louis, LETHIELLEUX Joëlle, MAISON Jenny, MARTIN Denis, RENON Sandrine, SUREAU Anita, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : BACHELOT Elisabeth (procuration à COUNIL Véronique), COQUEREAU Thierry (procuration à DE MIEULLE Roger), GILBERT André (procuration à FREULON Véronique), JAHIER Eliane (procuration à ATANI Béatrice), MACÉ Christian (procuration à ANIS Odile), MOGUET Françoise (procuration à CLEMOT Dany), STAHL Carole (procuration à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : DE MIEULLE Jeanne-Marie, MANDALE Christopher.

Absents : CHAILLOUX Nicolas, DEFOIS Christine, GUIARD Jérôme, PORTIE Jérôme, ROUSSEAU Marcel, TURQUAIS Jean-Maximilien, ZIMMERMANN Valérie.

Monsieur JUBEAU Jean-Louis a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2018

1) Procès-verbal du 5 février 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2018 est accepté à l'unanimité.

2) Projet de lavoir et parcours d'interprétation à DAUMERAY :

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal accepte qu'une mission d'étude de 4 mois soit confiée à un étudiant stagiaire.

Un avis favorable est donné pour le recrutement de deux « services civiques » à partir de septembre. Cette question devra être réétudiée lors d'un prochain conseil en fonction des besoins qui auront été définis.

3) Eclairage du terrain de football à DAUMERAY :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de projecteurs supplémentaires sur le terrain d'entraînement de football de DAUMERAY. Montant net à la charge de la commune : 2 577,81 €.

4) Elagage des voies et chemins communaux – consultation :

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour les opérations d'élagage 2018 des haies situées le long des voies et chemins de la commune.

5) Acquisition d'une tondeuse autoportée:

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI à coupe frontale pour les terrains de football de MORANNES. Coût : 22.870 € HT.

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition avant le vote du budget primitif 2018.

6) Subventions aux associations année 2018 :

Les subventions suivantes sont accordées :

Associations	Communes historiques	MONTANTS ACCORDES
Agriculture et environnement		
GDON Groupement de Protection des cultures	Morannes/Chemiré	500,00 €
GDON Groupement de Protection des cultures	Daumeray	350,00 €
Comice agricole 0,30 par habitant		1 090,20 €
Ablette Morannaise (pêche)	Morannes	1 500,00 €
Social		
ADMR	Morannes	750,00 €
ULAC AFN Anciens combattants	Morannes	100,00 €
Les Amis du Bord de Sarthe	Morannes (Ehpad)	500,00 €
Culturel		
Comité des fêtes	Morannes	3 600,00 €
Union Morannaise (musique)	Morannes	2 000,00 €
Loisirs Espace danse	Morannes	150,00 €
Cercle du Père Riou	Morannes	500,00 €
Familles rurales	Daumeray	1 425,00 €
Les Portes du jeu	Daumeray	250,00 €
Sports		
Entente sportive Foot	Morannes	1 400,00 €
Ajax Foot	Daumeray	1 900,00 €
Tennis Club Morannais	Morannes	500,00 €
Club Tir à l'Arc	Daumeray	1 200,00 €
Les Cavaliers de Rouget	Daumeray	400,00 €
Société La Concorde (challenge communal)	Daumeray	171,00 €
Société la Réunion (challenge communal)	Daumeray	171,00 €
Club de Pétanque	Daumeray	190,00 €
Educatives et scolaires		
A.P.E. Les Biblutins	Morannes	1 800,00 €
Ecole classe découverte <u>publique 2018</u>	Morannes	6 900,00 €
A.P.E.L. Notre Dame	Morannes	2 200,00
USEP groupe M. Ludard	Daumeray	2 000,00
Patrimoine		
Les Amis de l'Eglise	Chemiré S/Sarthe	450,00 €
Divers		
Don du sang Durtal	Daumeray	200,00 €
AFMD (Mémoire de la déportation)	Daumeray	50,00 €
		32 247,20 €

7) Compétence assainissement CCALS – Reprise des résultats financiers 2017 :

Il est rappelé que la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF relève de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) depuis le 1^{er} janvier 2018.

A l'occasion de cette prise de compétence le Conseil municipal décide :

- d'intégrer dans le budget général 2018 de la commune l'excédent total de 2017 des budgets assainissement. Cet excédent s'élève à la somme de 146.136,47 €. Il ne sera pas reversé au budget assainissement de la CCALS.
- de transférer au budget ASSAINISSEMENT de la CCALS l'excédent des RESTES à REALISER 2017 qui s'élève à 76.094,49 €.
- de provisionner à hauteur de 7.382,79 € le montant des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) qu'il conviendra de rembourser au budget ASSAINISSEMENT de la CCALS.
- d'intégrer le remboursement du FCTVA 2017 et des crédits de TVA 2017 restant à percevoir dans le budget général 2018 de la commune.

8) Compétences périscolaires :

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 12 juin 2017 :

- avis défavorable à la prise de compétence de l'accueil périscolaire par la CCALS.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 19 mars 2018.

Le Maire,

Gilbert KAHN.